

Bulletin du Laurier

n° 116

octobre 2014

SYNODE SUR LA FAMILLE : UNE RÉVOLUTION SE PRÉPARE-T-ELLE DANS L'ÉGLISE ?

Des exposés documentés et de riches échanges ont eu lieu entre les Pères du Synode. La presse s'en fait écho, pas toujours dans la clarté. Nous reproduisons les réponses de *Monseigneur Tony Anatrella* aux questions de Zenit. *Monseigneur Tony Anatrella*, est psychanalyste et spécialiste en psychiatrie sociale, Consulteur du Conseil pontifical pour la famille et du Conseil pontifical pour le monde de la santé, et Expert auprès du Synode sur la Famille.

Quelle est votre impression après cette première semaine de travail intense ?

Monseigneur Tony Anatrella - Tout d'abord, la plupart des évêques se sont exprimés avec une grande liberté et une bonne connaissance des situations familiales d'aujourd'hui. Ils sont non seulement informés sur les diverses questions, mais sont aussi au contact d'hommes et de femmes, et d'enfants qui vivent avec beaucoup d'intérêts et de bénéfices leur existence familiale pendant que d'autres rencontrent de sérieuses difficultés. Ensuite, ils portent de l'intérieur tout ce qui préoccupe nos contemporains. Ils pensent et s'expriment comme de réels pasteurs accueillants et attentifs aux uns et aux autres. Personne ne doit être abandonné en chemin même si son mode de vie est éloigné de ce que propose l'Église au nom du Christ. Enfin, être accueillants et attentifs ne signifie pas accepter, reconnaître et bénir toutes sortes de comportements et de pratiques surtout quand

elles s'éloignent du sens du mariage et de la famille. Il ne convient pas de dissocier le sens de la miséricorde de la vérité.

A lire certains échos, il semblerait que les oppositions soient vives au sein du Synode ?

Mgr T. A. - Chacun s'exprime clairement, même si parfois des points de vue sont discordants et participent d'analyses superficielles ou de méconnaissances théologiques, voire de propositions trop rapides. Les problèmes sont tellement complexes que les Pères affirment qu'ils ont besoin d'instruments conceptuels d'analyse. Nous sommes donc dans une phase d'observation de la situation familiale actuelle. Encore faut-il faire un diagnostic et voir quelles solutions apporter. Les exposés des Pères et les échanges qui s'en suivent se passent dans la paix, dans le calme, et dans un climat fraternel, mais il est vrai que des tendances se font jour et suscitent de nombreuses interrogations. Les

Source : Zenit du 14 octobre 2014. Propos recueillis par Anita Bourdin

Directeur de la publication : Henri Le Bihan. Le Laurier, 26 rue Pierre Joigneaux 92270 Bois Colombes.
Tél 01 45 51 55 08 Fax 01 45 51 81 83. mel : editions@lelaurier.fr - [http : www.editions-lelaurier.com](http://www.editions-lelaurier.com)
Abonnement aux 5 livrets et aux 5 bulletins (un envoi mensuel, 10 mois par an) : 30 euros.

Les discussions se déroulent, aussi bien en Congrégation générale que dans les couloirs au moment des pauses, avec beaucoup de franchise mais aussi avec tact et délicatesse.

discussions se déroulent, aussi bien en Congrégation générale que dans les couloirs au moment des pauses, avec beaucoup de franchise mais aussi avec tact et délicatesse.

Le document intermédiaire diffusé lundi révèle une très grande ouverture, mais est-ce que l'Église perd ses références?

Mgr T. A. - Le document préliminaire faisant la synthèse des travaux de la première semaine va être soumis aux discussions en carrefours linguistiques. Pour l'instant, il a été fortement critiqué lors de sa présentation en Assemblée générale et il ne fait pas l'unanimité des Pères. Il n'est pas assez fondé sur l'Écriture et apparaît comme un discours sociologisant. Trop de confusions et de complaisances ne rendent pas compte de l'Enseignement de l'Église et de la pensée des Pères synodaux. Il a été demandé de revoir le texte dans sa structure et en ce qui concerne l'admission des divorcés remariés aux sacrements et l'homosexualité. Il a été jugé trop simpliste de laisser entendre que les unions de fait seraient un chemin possible de vie de couple (une façon d'accepter l'adultère ont dit certains Pères) et d'affirmer que « les personnes homosexuelles ont des dons et des qualités à offrir à la communauté chrétienne ». Le texte fait l'impasse ici sur une forme de sexualité que l'Église ne peut pas reconnaître et encore moins

la présence d'enfants dans ce type de situation. Autrement dit, il ne faut pas confondre la personne homosexuelle et l'homosexualité qui ne représente aucune valeur sociale et encore moins une richesse pour l'Église. Il en va de même avec le concubinage même si c'est insuffisant de dire que pour certains il finit par un mariage. Il est indispensable de mentionner en premier le sens du mariage chrétien et de la famille tel qu'il a été souligné par les témoignages des laïcs présents au Synode.

Est-il vrai que des cardinaux s'opposent au Pape ?

Mgr T. A. - Il n'y a pas d'opposition au Pape, dans la mesure où le Saint-Père ne fait qu'écouter, ne parle pas et ne donne aucun signe d'approbation ou de réprobation dans un sens ou un autre. Si à un moment précis, Le Saint-Père a évoqué la question des divorcés remariés qui n'ont pas accès aux sacrements, il n'a pas non plus donné de lignes directrices auxquelles le Synode doit aboutir. Il a simplement, au début des travaux, appelé les Pères du Synode à parler librement. Il reste donc très discret et très accueillant envers les uns et les autres. Nous pouvons nous adresser à lui pendant les temps de pause, partager un café et un sandwich, lui exprimer une interrogation en toute simplicité. Il est ainsi présent à tous nos travaux et il lui reviendra, après avoir entendu tous les Pères, et après le Synode ordinaire

Les médias [...] réduisent le Synode à la seule question des divorcés remariés. Ils suscitent des attentes qui risquent d'être déçues. Nous sommes là dans un conditionnement qui dessert la vérité du sens du mariage avec laquelle l'Église ne peut pas tricher à moins de trahir le Christ.

de 2015, de préparer, de rédiger et de publier une exhortation post-synodale sur la Famille. Bref, il y a une détermination de tous à se consacrer à la *Nouvelle Évangélisation* dans le cadre de la Famille. Le texte final de ce Synode, revu et corrigé, sera soumis au vote d'Assemblée le samedi 18 octobre 2014.

La question des divorcés remariés n'est-elle pas au centre des débats ?

Mgr T. A. - Si la question a été reprise plusieurs fois, elle n'est pas le sujet central du Synode sur la Famille, car il s'agit avant tout d'une question sacramentelle qui concerne le rapport indissoluble entre le sacrement de mariage et l'eucharistie. Là encore, les médias, et souvent des médias catholiques, réduisent le Synode à cette seule question. Ils suscitent des attentes qui risquent d'être déçues. Nous sommes là dans un conditionnement qui dessert la vérité du sens du mariage avec laquelle l'Église ne peut pas tricher à moins de trahir le Christ. Dans le sacrement de mariage qui s'articule sur celui du baptême, le Christ est engagé dans le couple qui fait alliance, il vient habiter avec l'homme et la femme qui se donnent l'un à l'autre au nom de l'amour de Dieu ; un amour qui inspire la relation conjugale et la constitue dans un lien durable. Beaucoup de catholiques ignorent ou négligent les ressources du sacrement de mariage pour traverser les crises de la vie d'un couple.

Quelles sont les questions qui préoccupent les Pères du Synode ?

Mgr T. A. - Elles sont nombreuses et portent sur divers constats. Pourquoi les couples rompent parfois rapidement et mettent en péril leur famille, et notamment les enfants qui sont relativement oubliés lors des ruptures ? La société ne veut pas voir la conséquence du divorce chez les enfants. Pour eux, c'est souvent un effondrement qui s'opère en les déstabilisant et en mettant à mal leur confiance dans leurs parents et dans la vie. Les divorces sont également une source d'appauvrissement des familles et du pays. Pourquoi, également, les jeunes n'osent-ils plus s'engager et se marier, se promettre fidélité ? Malheureusement, le témoignage donné par les adultes qui vont de concubinage en répudiation, d'union soi-disant « libre » en adultère ou encore d'une sexualité brimée par l'angoisse de l'enfant à naître, ne prédispose pas au mariage. Il faut aussi ajouter la destruction législative qui s'opère contre le mariage, la famille et l'enfant à naître. Le cadre porteur favorisant le mariage et la famille est progressivement défait par le législateur créant les conditions même du non-engagement. La volonté de réduire au maximum les naissances complique également la situation puisque, sur le long terme, la mentalité contraceptive et abortive vient détruire la famille. Paul VI avait vu juste en publiant son encyclique révolutionnaire *Humanae*

Les évêques africains tirent le signal d'alarme car des milliards de dollars s'abattent sur leur continent dès que l'on enseigne l'idéologie du genre, qu'on diffuse la contraception, qu'on banalise l'avortement, et que l'on exige le mariage des personnes de même sexe.

vitae (1968) au début de ce qui fut appelé la *révolution sexuelle* et qui a surtout contribué à imposer une sexualité infantile. La dénatalité croissante au plan mondial est inquiétante puisque le taux de remplacement des générations n'est plus assuré, surtout dans le monde occidental. Nous serons bientôt des peuples de vieillards gouvernés par des vieillards, sauf en Afrique et en Asie. Que deviendront les jeunes dans cet univers replié sur soi et sans avenir générationnel ? Les évêques africains tirent le signal d'alarme car des milliards de dollars s'abattent sur leur continent dès que l'on enseigne *l'idéologie du genre*, qu'on diffuse la contraception, qu'on banalise l'avortement, et que l'on exige le mariage des personnes de même sexe.

Les évêques africains apparaissent sages et déterminés dans leur questionnement ?

Mgr T. A. - Oui, ils sortent les pays occidentaux de leur paresse spirituelle. De nombreux pays africains refusent cet arsenal et ils le condamnent. Ils disent avec raison : « Les pays occidentaux et les agences de l'ONU veulent profiter de notre misère, du dépouillement de nos ressources pour nous tuer ». À cela s'ajoute la volonté idéologique et politique de redéfinir le couple, le mariage et la parenté à partir de l'homosexualité qui n'a rien à voir avec la vie conjugale et familiale. Les législateurs créent des

confusions en imposant dans la loi civile la légitimité des orientations sexuelles au détriment de la relation fondée entre un homme et une femme qui eux, et eux seuls, assurent le lien social et la transmission. Il faut ajouter que les conditions de travail ne favorisent pas toujours la vie familiale comme d'ailleurs aussi les nouveaux moyens de communication : chacun est de son côté avec sa télévision, son ordinateur, sa tablette, son smartphone et autres... Bref, on cherche à communiquer mais sans être en relation, à commencer avec sa famille. La pornographie a également une incidence sur la famille et la vie conjugale : cette addiction entraîne parfois des ruptures. Les enfants et les adolescents sont également envahis par ces images qui faussent le sens de la sexualité humaine et les perturbent fortement. La violence au sein des familles est aussi préoccupante : violence verbale, physique et sexuelle. La polygamie, dans certaines régions du monde, et la polygamie successive qui s'impose de fait dans les pays occidentaux après le divorce, ne participent pas toujours à la cohérence de la vie familiale. La monogamie s'impose malgré tout progressivement dans le monde et souvent pour des raisons économiques. Enfin, on constate que le chômage, l'immigration et les guerres notamment au Proche-Orient, fragilisent, séparent, voire brisent les familles alors qu'elles voudraient rester ensemble et unies.

Face à toutes ces situations et bien d'autres encore, il y a une certaine indécence à vouloir réduire le Synode aux divorcés remariés. Je ne minimise pas le problème pour certains, mais les véritables enjeux sont ailleurs.

Il y aussi des questions qui mettent en péril la famille, comme la haine des chrétiens ?

Mgr T. A. - En effet, là où des familles chrétiennes sont principalement persécutées, martyrisées et massacrées au nom d'idéologies anti-chrétiennes. Celles qui restent portent un témoignage de foi et ont la préoccupation de la transmettre à leurs enfants. C'est au nom de leur foi chrétienne qu'elles forment et tiennent leur famille, et constituent un pays et une nation. La sécularisation affaiblit la famille et tente de réduire la religion, en particulier le christianisme. Les pays européens développent une haine à son égard à travers une persécution blanche en cherchant à l'éliminer, par divers moyens, parfois dans la passivité des catholiques. Ils sont culpabilisés au point d'être invités à se taire. Les répercussions sur le sens de la famille sont très éprouvantes et déprimantes. Face à toutes ces situations et bien d'autres encore, il y a une certaine indécence à vouloir réduire le Synode aux divorcés remariés. Je ne minimise pas le problème pour certains, mais les véritables enjeux sont ailleurs. D'autre part, on observe que de nombreuses familles vivent bien et sont une source d'épanouissement pour les adultes et les enfants. Il est vrai que le bien est silencieux, là où le mal fait beaucoup de bruit.

Le chantier de la famille est im-

mense, alors, comment interpréter cette réduction du Synode à la question des divorcés remariés ?

Mgr T. A. - C'est la question symptomatique de l'époque actuelle de revendications subjectives vécues comme un droit. On ne s'inquiète pas du sens du mariage comme lien indissoluble mais conçu comme un contrat « jetable » selon l'expression du Pape François. Et ce symptôme de la *déliasion* est devenu un emblème de la presse catholique qui se répercute sur d'autres médias. Pourtant, il s'agit d'aller au-delà du symptôme et de savoir identifier ce qui se passe dans ces ruptures et comment l'éducation peut mieux préparer les jeunes.

D'autre part, l'autre objectif du Synode serait de savoir comment rendre possible l'accession aux sacrements pour des personnes qui sont dans des situations particulières ? Or, pour les Pères du Synode, la demande n'est pas si massive qu'on veut bien le faire entendre et la plupart de ces personnes n'ont pas toujours une pratique religieuse, à l'inverse d'autres qui, tout en sachant qu'elles ne peuvent ni recevoir le sacrement de la Réconciliation, ni celui de l'Eucharistie et ne peuvent pas avoir certaines responsabilités pastorales, participent tous les dimanches à la messe de leur paroisse. Au moment de la communion, elles se présentent devant le prêtre et sollicitent sa bénédiction en repliant leurs bras en croix sur

Il y a aujourd'hui un déplacement du sens de la communion eucharistique : ce n'est pas tant au Christ que certains communient mais pour montrer leur communion à la communauté « hic et nunc ». Ce qui est une forme de psychologisation et de moralisation païennes de ce sacrement.

leur poitrine. Le signe est compris et le prêtre les bénit en traçant sur leur front la Croix du Christ. Bref la communion eucharistique n'est pas un droit et ne peut être donnée sous n'importe quelles conditions.

D'ailleurs d'autres catholiques devraient être davantage conscients de savoir s'ils sont ou pas en état de grâce pour communier et, dans le cas contraire, recevoir le sacrement de la Réconciliation. Il y a aujourd'hui un déplacement du sens de la communion eucharistique : ce n'est pas tant au Christ que certains communient mais pour montrer leur communion à la communauté « hic et nunc ». Ce qui est une forme de psychologisation et de moralisation païennes de ce sacrement. D'où l'idée incongrue de se croire exclu de l'Église si l'on ne peut pas communier sacramentellement. Or, répétons-le, les divorcés remariés ne sont ni exclus, de l'Église ni excommuniés. Ils sont membres de l'Église même s'ils n'ont pas accès aux sacrements ou à certaines responsabilités pastorales. Il y a d'ailleurs de nombreux divorcés qui, ne s'étant pas remariés, assument leur situation comme telle et participent pleinement à la vie sacramentelle et à la mission pastorale de l'Église.

Il n'y aurait rien à faire en faveur des divorcés remariés dans l'Église ?

Mgr T. A. - Les Pères du Synode sont

attentifs à cette question et veulent montrer leur sollicitude à l'égard de ces personnes sans réduire la pastorale familiale à ce type de préoccupation. Ils souhaitent que l'on trouve éventuellement des solutions qui soient dans la logique de la théologie du mariage et de la famille, et dans la cohérence avec le sacrement de mariage. Ils ne veulent pas d'un clivage qui affirme « nous reconnaissons l'indissolubilité du lien matrimonial, mais d'un autre côté nous pourrions faire des exceptions ». Il s'agit là d'un raisonnement pernicieux qui débouche sur du bricolage pastoral. Il n'y a pas d'un côté la doctrine et de l'autre la pastorale : il y a interaction entre l'une et l'autre. Sinon c'est l'exception qui finit par faire la loi. Nous risquons d'être dans le replâtrage comme pour plaire au monde en oubliant la richesse que représente le message chrétien sur la famille. Il faut donc avoir le courage pour nommer convenablement les choses et de ne pas vouloir à tout prix trouver du « positif » là où il n'est pas. L'optimisme béat n'est pas l'espérance.

Les Pères du Synode désirent que l'on privilégie les moyens de l'Église soit pour déclarer nul un mariage devant un tribunal ecclésiastique (dans le sens où le lien juridique entre les personnes n'a jamais existé), soit pour le dissoudre par décret pontifical (quand l'un des conjoints d'une autre confession religieuse empêche son conjoint de prati-

Il restera toujours des situations problématiques à partir desquelles il faudra accompagner pastoralement les personnes. Encore faut-il qu'elles soient dans ces démarches de progression et de conversion plutôt que de se vivre ou de se désigner en « victimes » de l'Église qui ne leur accorde pas les sacrements.

quer sa foi et d'éduquer chrétiennement ses enfants). Benoît XVI le reconnaissait déjà et le Pape François l'a également souligné, des personnes ont conclu des mariages invalides. Ils se sont ainsi mariés en étant immatures, d'autres en ne sachant pas très bien ce qu'ils faisaient où en n'étant pas très au clair avec leurs motivations personnelles ou sur la qualité de la personne avec laquelle ils se liaient ; d'autres étaient conscients qu'ils ne respecteraient pas les exigences du mariage chrétien. L'Église dispose déjà de procédures pour traiter cette question. Des Pères du Synode ont envisagé de les simplifier, mais là aussi, certains recommandent d'être prudents et de veiller à l'objectivation des situations, notamment en préservant la double sentence à travers une étude et une décision collégiales (1^{re} et 2^e instance). Mais il est vrai que devant l'évidence de la nullité de quelques situations la démarche pourrait être simplifiée. Un groupe de canonistes nommés par le Pape étudie la question. Au-delà de ces cas singuliers, l'Église n'a pas le pouvoir de délier un mariage célébré validement. Donc il restera toujours des situations problématiques à partir desquelles il faudra accompagner pastoralement les personnes. Encore faut-il qu'elles soient dans ces démarches de progression et de conversion plutôt que de se vivre ou de se désigner en « victimes » de l'Église qui ne leur accorde

pas les sacrements. Il faut se demander qui est la victime de qui ?

Dans l'enquête préparatoire au Synode plusieurs problèmes ont été signalés notamment sur le sens du mariage : que peut-on faire ?

Mgr T. A. – Oui, il existe notamment une très grande méconnaissance de ce qu'est le mariage. On oublie que sa signification, sous l'influence du christianisme, à partir du baptême et de l'alliance sponsale du Christ avec l'Église, a positivement évolué dès le quatrième siècle vers une élection libre des époux (l'Église était contre les mariages forcés), fondée sur l'amour de Dieu, et assumée dans la fidélité et la responsabilité de l'accueil des enfants. On a aussi constaté une méconnaissance de ce qu'est que le *sacrement* de mariage. Faut-il rappeler, une fois de plus, que l'Église est engagée dans une alliance nuptiale avec le Christ ? De ce fait, elle est le sacrement du Christ à partir duquel tous les sacrements sont donnés. Notamment celui du mariage qui est indissoluble comme l'est d'ailleurs le lien du Christ à l'Église. La catéchèse et les homélies doivent développer cette dimension et les laïcs présents au Synode ont insisté pour dire que les prêtres sont encore timides sur ces questions. De plus, trop de personnes se calent sur les mentalités actuelles lorsqu'elles rompent à la moindre

Trop de personnes se calent sur les mentalités actuelles lorsqu'elles rompent à la moindre difficulté. Pourquoi ? Sans doute parce que des couples aujourd'hui se fondent davantage sur les sentiments – qui, par définition, sont variables et instables –, que sur le sens de l'amour qui, lui, relève d'une décision libre et volontaire.

difficulté. Pourquoi ? Sans doute parce que des couples aujourd'hui se fondent davantage sur les sentiments – qui, par définition, sont variables et instables –, que sur le sens de l'amour qui, lui, relève d'une décision libre et volontaire. Bâter son existence sur l'amour conjugal qui a sa source dans l'amour trinitaire, c'est autre chose que de se laisser porter par des sentiments qui, lorsqu'ils ne sont pas intégrés dans cet amour, s'étiolent faute de ressources. Ce sont justement les couples qui reposent sur les sentiments qui risquent de ne pas tenir dans la réalité. D'ailleurs, les statistiques le prouvent, ce sont les concubins qui se séparent le plus.

Devant toutes ces questions, il faut une fois de plus rappeler ce que *Familiaris consortio* avait déjà dit : la catéchèse se doit d'enseigner ce qu'est le mariage, le sacrement de mariage, d'assurer une meilleure préparation au mariage sans doute plus longue et proposer dans ce cadre un catéchuménat à la foi chrétienne et au sens du mariage chrétien. Il est nécessaire d'accompagner régulièrement les couples et les familles : ils sont les lieux prioritaires de la *Nouvelle Évangélisation*.

On parle aussi d'un temps de pénitence pour les divorcés remariés et qui pourrait ensuite donner lieu à l'admission aux sacrements...

Mgr T. A. - Cette idée a été évoquée par quelques Pères et reste encore

à débattre dans les carrefours de la semaine. Sans avoir à développer ici, il peut y avoir deux visions théologiques en présence, qui restent à analyser et à situer afin de mieux comprendre en fonction de quoi certaines propositions sont faites. Dans bien des cas, les raisons théologiques sont confuses. D'autres Pères pensent qu'il est plus sage de suivre tous les moyens dont dispose déjà l'Église et qui sont insuffisamment utilisés. Quel est le problème ? Les divorcés remariés ne sont pas d'une certaine façon, et d'abord, en faute, même s'ils sont dans le péché. Ils sont surtout dans une *contradiction ontologique* par rapport au sacrement de mariage inscrit en eux. La plupart des Pères pensent que le problème de l'indissolubilité, dans lequel tous les sacrements sont tenus, ne peut en aucun cas être ici contourné. Il faut donc trouver des solutions (si solutions il y a) dans la logique de ce que peut faire l'Église en termes de miséricorde. Jusqu'où peut-elle aller ? Telle est la question à débattre durant ce Synode et celui de 2015. Ensuite ce sera au Pape d'indiquer à l'Église les pistes à suivre.

Le Synode a-t-il parlé d'une « bénédiction » pour des « mariages » homosexuels ?

Mgr T. A. - Les Pères n'ont pas abordé la question sous cet angle et le texte préliminaire ne reflète pas du tout la pensée des Pères synodaux. Il a été appelé que

Soyons alertés et vigilants face à ce nouveau terrorisme du langage qui veut changer les mots pour ne plus désigner ce qui est. Il y a ainsi un grave problème épistémologique, un virus de l'intelligence, qui empêche de penser en vérité.

l'on commet une erreur en mettant sur le même plan un couple formé par un homme et une femme, et un duo de personnes de même sexe. Ces derniers ne sont pas dans la logique de l'amour et de la vie conjugale et familiale. On ne peut donc en aucun cas « bénir » ce type de relation, ni reconnaître cette forme de sexualité, et encore moins confier des responsabilités pastorales dans le cadre de ce mode de vie. En revanche, l'accueil et l'accompagnement des personnes individuelles sont toujours privilégiés, mais pas en duo (le couple homosexuel n'existe pas), ni dans le cadre d'associations qui parfois se présentent comme « catholiques » alors qu'elles promeuvent un discours et un mode de vie en contradiction avec l'Enseignement de l'Église. Elles incitent l'Église à vouloir changer les mots et à réécrire le *Catéchisme* dans un sens plus neutre à l'égard de l'homosexualité. C'est la même stratégie - qui a été adoptée dans la société civile en réécrivant le code civil - que l'on veut appliquer à l'Église. Soyons alertés et vigilants face à ce nouveau terrorisme du langage qui veut changer les mots pour ne plus désigner ce qui est. Il y a ainsi un grave problème épistémologique, un virus de l'intelligence, qui empêche de penser en vérité. Une façon d'édulcorer la problématique.

Autrement dit, les personnes qui ont des attractions pour le même et le semblable ont à vivre et à assumer

leur existence, comme tous chrétiens, selon les exigences de leur baptême. C'est en ce sens que le Pape François avait dit : *Si une personne homosexuelle cherche le Seigneur, qui suis-je pour la juger ?* C'est-à-dire, si cette personne est fidèle à sa foi et aux conséquences morales qu'elles impliquent, elle évite de se mettre dans des situations et des comportements contraires à la vie chrétienne, dans ce cas, moi, je ne suis pas juge de son destin au regard de Dieu. Pour vivre en chrétien, nous sommes tous appelés à nous convertir. Tel est chemin de la sainteté puisé aux sources du baptême.

Les Pères synodaux risquent-ils d'être conditionnés par l'univers ambiant, par des clichés à la mode, pour tenir compte de revendications qui peuvent fausser le débat ?

Mgr T. A. - Diverses pressions s'exercent sur les Pères du Synode pour faire avaliser des modes de vie problématiques. Certains risquent même d'être dépendants du *politiquement correct* de la société actuelle faussement consensuelle. Bref, tout se passe comme si l'on voulait imposer à l'Église les modèles mondains de l'instabilité de la vie de couple qui fragilise la famille et d'une sexualité éclatée qui sont loin d'être le signe de leur accomplissement. Les Pères synodaux s'appuient sur la vision chrétienne de la famille et ils proposent une perspective plus

Tout se passe comme si l'on voulait imposer à l'Église les modèles mondains de l'instabilité de la vie de couple qui fragilise la famille et d'une sexualité éclatée qui sont loin d'être le signe de leur accomplissement. [...] L'Église a autre chose à proposer que de s'enfermer dans l'éloge de la faiblesse humaine, sinon elle risque de participer au délitement actuel.

altruiste, fondée sur l'amour de Dieu, et plus épanouissante, en apprenant les chemins de la fidélité entre un homme et une femme dont l'alliance est assurée par le mariage. Ils sont les seuls à créer un lien conjugal et familial indissoluble, là où, entre autres, des lois civiles, très contestables, ne font que le défaire.

La vraie révolution que l'Église propose est non pas de se complaire dans la validation de multiples situations, ce qui serait un faux accompagnement pastoral et « une capitulation face aux comportements et aux idées du monde actuel » a dit un évêque, mais de valoriser les familles qui vivent dans la cohérence, de soutenir les personnes en difficulté, de prendre en compte la

question des divorcés remariés dans la pastorale des sacrements, pour affiner et préciser leur cheminement spirituel, d'appeler à mieux connaître ce qu'est la famille et de consacrer du temps à l'éducation des jeunes dont le sens de la sexualité, de l'amour et du lien conjugal est parfois altéré. Il revient également à l'Église d'encourager les hommes et les femmes qui se sont engagés dans le mariage et vivent dans la fidélité. En définitive ce sont eux qui assurent le sens vrai de la famille et la sécurité dont la société a besoin. L'Église a autre chose à proposer que de s'enfermer dans l'éloge de la faiblesse humaine, sinon elle risque de participer au délitement actuel.



